



ÉCRIRE AUX FRONTIÈRES

Règlement du concours de nouvelles de la communauté étudiante

6^e édition du prix littéraire « Frontières »

Article 1 - Objet du concours

Le concours de nouvelles s'inscrit dans le cadre du prix littéraire « Frontières ». Il vise à encourager la création littéraire au sein de la communauté étudiante de l'Université de la Grande Région (UniGR). Les textes soumis doivent être des nouvelles originales, rédigées en français et traiter du thème de la frontière, entendu dans ses dimensions géographiques et spatiales, mais aussi sociales, symboliques et/ou imaginaires.

Article 2 - Conditions de participation

- Le concours est ouvert à toutes les étudiant·es régulièrement inscrits pour l'année universitaire 2025-2026 dans l'une des universités membres de l'Université de la Grande Région (UniGR) : Université de Liège, Université de Lorraine, Université du Luxembourg, Rheinland-Pfälzische Technische Universität Kaiserslautern-Landau, Universität des Saarlandes, Universität Trier, Hochschule für Technik und Wirtschaft des Saarlandes.
- Chaque participant peut soumettre une seule nouvelle.
- La participation est gratuite.

Article 3 - Modalités de soumission

- Longueur : entre 8 000 et 15 000 signes (espaces compris).
- Format : fichier texte, police Arial, taille 12, interligne 1,5.
- Titrage : le texte doit comporter un titre
- Anonymat : le texte ne doit pas comporter le nom de l'auteur ; les coordonnées seront fournies dans le formulaire de soumission.
- Date limite d'envoi : 4 janvier 2026 à 23:59.
- Pour toute question : concours-frontieres@univ-lorraine.fr

Article 4 - Originalité des œuvres

Les nouvelles doivent être inédites, jamais publiées ni primées dans un autre concours. Les participants garantissent être les auteurs exclusifs de leur texte et s'engagent à ne pas recourir au plagiat.

Article 5 - Utilisation de l'intelligence artificielle

Le concours distingue deux catégories :

- Prix de la nouvelle étudiante - sans IA générative : la nouvelle doit être entièrement rédigée par l'auteur, sans recours à des outils génératifs. Les participants doivent attester sur l'honneur de cette absence d'assistance.
- Prix de la nouvelle étudiante - avec IA générative : la nouvelle peut avoir été réalisée avec l'aide d'un outil d'IA (génératif ou assistif). Dans ce cas, le participant doit fournir une note explicative décrivant la nature de l'usage de l'IA.

Deux modèles de documents sont mis à disposition des participants :

- Attestation de non utilisation de l'IA
- Note explicative sur l'utilisation d'outils IA

Toute dissimulation ou fausse déclaration concernant l'usage de l'IA entraînera l'exclusion du concours.

Article 6 - Évaluation et jury

- Les prix seront attribués par un jury composé de quatre étudiant.es, trois enseignant.es-chercheur.es et une personne issue du monde culturel. Le jury est présidé par une étudiant.e.
- Les critères d'évaluation : qualité littéraire, originalité, respect du thème, cohérence narrative.
- Les décisions du jury sont souveraines et sans appel.

Article 7 - Prix et récompenses

- Prix étudiant - sans IA générative : 1 000 €
- Prix étudiant - avec IA générative : 1 000 €

Les vingt meilleures nouvelles, en plus des deux nouvelles lauréates, feront l'objet d'un recueil diffusé dans la communauté universitaire.

Article 8 - Droits d'auteur

Les auteurs conservent l'intégralité de leurs droits. Toutefois, en participant, ils autorisent gratuitement l'Université de Lorraine à reproduire et diffuser leur texte dans le cadre du prix (recueil, supports de communication, site internet, etc.). Le nom de l'auteur sera mentionné.

Article 9 - Responsabilités

- Les participants garantissent que leurs textes respectent la législation en vigueur (absence de propos diffamatoires, discriminatoires, racistes, sexistes, ou portant atteinte à la dignité humaine).
- Les participants s'engagent également à respecter les valeurs et principes de l'Université de Lorraine, notamment celles liées à l'inclusion, la diversité, le respect et la tolérance.
- L'organisateur décline toute responsabilité en cas de litige lié au non-respect de ces règles.

Article 10 - Acceptation du règlement

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. L'organisateur se réserve le droit de modifier le concours ou d'annuler une catégorie en cas de nécessité.